



DOSSIER DE PRESSE

Vénissy
commerces bureaux logements

Le renouveau commercial de Vénissy

Judi 21 septembre 2017 - 11h00
Place Centrale Vénissieux

En présence de

Michel LE FAOU, *Vice-président de la Métropole de Lyon, en charge de l'urbanisme et renouvellement urbain, Habitat et Cadre de vie*

Michèle PICARD, *Maire de Vénissieux - Conseillère métropolitaine*

Vincent MALFÈRE, *Directeur Général du Groupe SERL*

Le projet urbain de Vénissy à Vénissieux prévoit la création de plus de 6 000 m² de commerces en rez-de-chaussée des nouveaux immeubles qui entourent la place centrale du quartier.

Aujourd'hui, 13 commerces sont déjà ouverts ou en cours d'ouverture. A terme, ce sont plus de 25 nouvelles boutiques qui ouvriront leurs portes pour offrir aux habitants des commerces de proximité diversifiés et de qualité.

La Métropole de Lyon, la Ville de Vénissieux, la SERL et leurs partenaires souhaitent aujourd'hui fêter le renouveau commercial du quartier de Vénissy.

COMMERCES INSTALLÉS

commerces alimentaires :

- > grande surface (Casino)
- > boucherie traiteur
- > boulangerie-pâtisserie

services :

- > coiffure et esthétique
- > agence de voyage
- > auto-école
- > laboratoire d'analyses médicales
- > service de cartes grises
- > cabinet dentaire

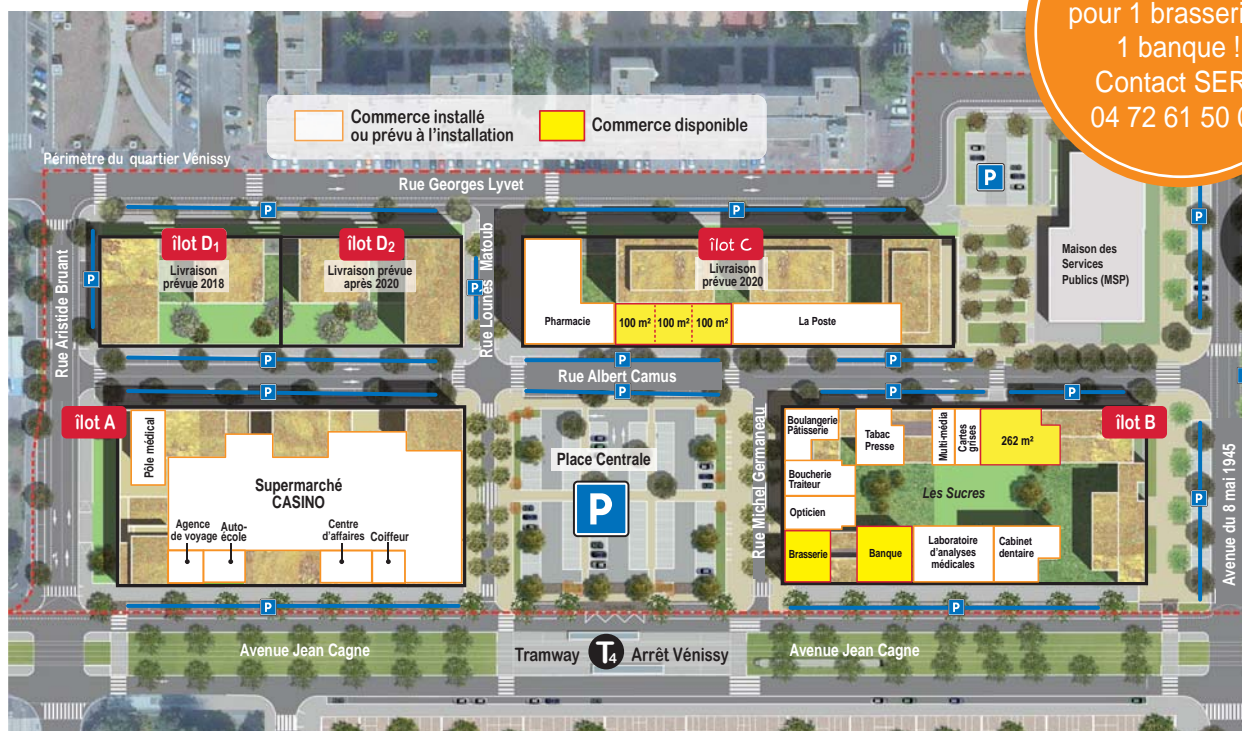
commerces spécialisés :

- > tabac presse
- > optique
- > boutique multi média



Parmi les locaux livrés à ce jour, il reste 3 boutiques disponibles (îlot B) notamment pour l'implantation d'un restaurant brasserie et d'une banque.

RECHERCHE
preneurs
pour 1 brasserie et
1 banque !
Contact SERL
04 72 61 50 00



Cette offre sera complétée par l'implantation de la Poste et de la pharmacie (du centre commercial provisoire) ainsi que par d'autres commerces de proximité qui s'installeront au pied du nouvel immeuble à construire le long des rues Lounès Matoub et Albert Camus (îlot C).



SÉLECTION DES COMMERCES

Les commerçants implantés sur le nouveau pôle commercial ont été sélectionnés en adéquation avec un plan de merchandisage et par un comité d'agrément partenarial rassemblant la Ville de Vénissieux, la Métropole, la SERL (aménageur de la ZAC de Vénissieux) et la SEM Patrimoniale du Grand Lyon (propriétaires des commerces), et les chambres consulaires.



La sélection se fait sur la base d'un dossier de candidature et d'une audition. Le comité d'agrément évalue la qualité du concept proposé par rapport au plan de merchandisage, le professionnalisme du commerçant et ses motivations, la solidité financière du projet ainsi que la qualité des aménagements de la boutique.

vosre dossier
pas à pas

Affiner votre projet
Afin d'affiner votre projet, le Groupe SERL vous remettra :

- Le plan du local présenté ainsi que le cahier des charges de prescriptions architecturales auquel vous devez vous soumettre pour vos travaux.
- Le formulaire de candidature.

Déposer votre candidature
Le dossier doit comprendre :

- Le formulaire de demande transmis par la SERL.
- Un descriptif de votre projet : courrier d'intention, nature et caractéristique de votre projet d'implantation, étude de marché.
- Vos références et votre parcours professionnel.
- Le plan et le projet de travaux d'aménagement du local ainsi que l'estimation de leur coût.
- Un business plan : bilan financier prévisionnel sur trois ans intégrant les travaux d'aménagement.

Étude de votre candidature
Elle sera étudiée lors de votre audition devant un comité technique réunissant :

- SERL & aménagement (aménageur du quartier Vénissieux),
- le Grand Projet de Ville de Vénissieux (GPV),
- la Ville de Vénissieux.

Critères d'éligibilité

- L'adaptation du projet au plan de merchandisage.
- Votre expérience et vos références.
- La qualité de votre projet et son état d'avancement.
- La viabilité financière de votre future activité.
- La qualité de l'aménagement intérieur.
- La qualité de l'enseigne.

Votre dossier fera ensuite l'objet d'un second passage en comité d'agrément pour une validation définitive (positive ou négative) qui vous sera transmise dans les délais les plus brefs.

LE MONTAGE DE LA POLARITÉ COMMERCIALE

Le Groupe SERL, aménageur du projet urbain Vénissieux, porte provisoirement les locaux afin d'en assurer la première commercialisation. Aux côtés de ses partenaires, la SERL mobilise une chaîne de valeur importante, impliquant ses différents métiers et son savoir-faire partenarial en matière de revitalisation commerciale. Elle propose ainsi pour chaque projet de commerce, un accompagnement « pas à pas ». Les locaux sont la propriété de la Métropole au travers de sa structure de portage immobilier la SEM Patrimoniale.

VÉNISSY, DES ATOUTS POUR LE COMMERCE

- Excellente visibilité des vitrines depuis l'avenue Jean Cagne traversée par le tramway T4.
- Accès direct pour les automobilistes depuis l'avenue Jean Cagne et 150 places de stationnement sur la place Centrale et les voiries de proximité.
- Transports en commun performants : le tramway T4 (arrêt en face de la place centrale) relie la Part-Dieu en 35 minutes + Lignes de bus.
- Chiffres clés en croissance : le secteur du plateau des Minguettes recense actuellement : 7 320 ménages + 600 ménages à l'horizon 2018 avec les nouveaux quartiers de Vénissy et Armstrong.
- C'est aussi 275 entreprises, soit 2 500 emplois.
- Marché forain d'Intérêt Général (Jeudi-Samedi).



Programme de logements et commerces en rez-de-chaussée (LMH / HTVS) - Ilot A.



Programme «Les Sucres» : logements & commerces en rez-de-chaussée (PitchPromotion / NOHAO-HTVS) - Ilot B



VÉNISSY, UN NOUVEAU CŒUR DE VIE POUR LE PLATEAU

D'une surface de 4,5 hectares, les aménagements en cours du quartier de Vénissy remplissent 4 objectifs :

- **l'implantation d'une offre commerciale structurée** en front d'avenue et le long des futurs espaces publics (place centrale, rues commerçantes),
- **le renforcement de la centralité** au site Vénissy grâce à la mixité des fonctions urbaines (habitat, commerces et services),
- **la création d'une mixité d'usages**, favorisée grâce à une offre de logements diversifiée (locatif privé, locatif social et accession privé et accession abordable sécurisée),
- **l'amélioration de la desserte** de ces espaces par des transports en commun fréquents (ligne T4 et bus) ; et la création de zones de stationnement adaptées aux usagers et chalands (place Centrale) ainsi que l'ouverture de nouveaux cheminements piétons entre le quartier de Vénissy le marché forain, le quartier Armstrong.

Ces objectifs sont en passe d'être atteints après la démolition du centre commercial existant et son remplacement par les îlots A (Casino) et B (Les Sucres), la création de la place Centrale, des jardins en terrasse ; la livraison des voies d'accès Albert Camus, Lounès Matoub, et Michel Germaneau ; la réfection des rues Aristide Bruant et Georges Lyvet ainsi que le prolongement de l'avenue du 8 mai 1945 par la rue Général Pâris de la Bollardière.

Les îlots C et D viendront dès 2019 parachever la transformation du quartier et finaliser la reconstitution du socle commercial. Renforçant la vitalité et la diversité dans le quartier, 5 à 6 cellules commerciales (dont la Poste et la pharmacie) viendront occuper le rez-de-chaussée de ces îlots de logements et de bureaux. D'ici 2020, l'offre commerciale sera constituée de 25 boutiques en rez-de-chaussée des différents programmes immobiliers ; un équipement commercial moderne et de qualité au service des Vénissiens !

LE GROUPE SERL, AMÉNAGEUR DU QUARTIER DE VENISSY

Le quartier de Vénissy est aménagé par SERL@Aménagement pour le compte de la Métropole de Lyon sur le territoire de Vénissieux.

Ensemblier de projets urbains, le Groupe SERL travaille au service des collectivités territoriales et des organismes privés. Présente sur des opérations d'aménagement et de construction de toutes tailles depuis 60 ans maintenant, la SERL a historiquement façonné plusieurs secteurs de la Ville d'hier et d'aujourd'hui.

www.serl.fr



Les élus et les habitants du quartier sont au rendez-vous pour fêter les nouveaux commerces ce jeudi 21 septembre.



Témoignage de Messica Ribouh nouvellement installée à Vénissy (boulangerie).

LES PARTENAIRES DU PROJET VENISSY

La Métropole de Lyon

La Ville de Vénissieux

La Région Auvergne Rhône-Alpes

Le Groupe SERL

Le Grand Projet de Ville

L'ANRU

La SEM patrimoniale

Les chambres consulaires

CONTACTS



Elisa DOUBET

Chargée de l'aménagement de la ZAC Vénissy

e.doubet@serl.fr • 04 72 61 50 51

Laurence CHATILLON

Chargée de commercialisation

l.chatillon@serl.fr • 04 72 61 50 51

Béatrice BOUTEMY

Chargée de communication

b.boutemy@serl.fr • 04 72 61 50 73

www.serl.fr